



Comité international contre la répression

(pour la défense des droits syndicaux et politiques)

Président : Gérald FROMAGER

Secrétaire : Gérard BAUVERT

Communiqué du 29 août 2020/Objet : Répression Martinique

Un jugement inique, d'une brutalité inouïe

Les 27 et 28 août 2020, le tribunal de Fort-de-France (Martinique) a rendu son verdict concernant le procès des militants « anti-chlordécone ». Frédéric Maupeu dit « Loulou », Maxime Esaïe, Guillaume Denzel ont été jugés coupables et lourdement condamnés à des peines de prison et à de fortes amendes. Un jugement pour l'exemple qui sonne comme un avertissement à l'opinion ouvrière et démocratique des « ex-colonies » mais aussi qui concerne l'Hexagone. En effet, les juges du tribunal de Fort-de-France sont même allés au-delà des réquisitions du Procureur de la république. « Loulou » a été condamné à deux ans de prison dont douze mois avec sursis... Il est convoqué par le juge d'application des peines (JAP), le 9 novembre qui décidera de l'exécution de la peine. Les deux autres condamnations concernent Denzel et Esaïe – absents à l'audience – tout comme leurs avocats. Ils ont été condamnés à 14 mois de prison dont 7 avec sursis et l'interdiction de détenir une arme durant trois ans. Le tribunal les a, en outre, condamnés collectivement à 4 500 € pour le préjudice causé aux gendarmes, ...

Si les responsables de l'empoisonnement au chlordécone de toute une population n'ont jamais été inquiétés - nous parlons ici des gouvernements français durant des décennies - le tribunal de Fort-de-France a, par contre, retenu les « violences volontaires sur personnes dépositaires de l'autorité » et, pour d'autres, « d'avoir tenté d'incendier un véhicule de police » ou encore « de dégradations de biens publics ». Un quatrième militant, Kéziak Nussier, était absent à l'audience car son procès a été renvoyé au 9 novembre 2020 par le tribunal, sur demande de son avocat.

Pour le Cicr ce jugement exprime, dans toute sa nudité, la violence d'un système colonial qui cherche à terroriser les militants et, à travers eux, la population. Les juges de Fort-de-France ont visiblement décidé de faire un exemple et entendent franchir une étape dans la répression.

L'objectif : faire taire tous ceux qui - d'une façon ou d'une autre - refusent la domination de l'état colonial, des békés et de leurs complices.

Justice pour les jeunes ! Abandon des poursuites contre Kéziak Nussier !
A bas la répression !
Liberté pour les jeunes militants !